

FLAVIGNAC

Bulletin municipal



Mairie de Flavignac 87230. Téléphone : 05 55 39 11 14
Télécopie : 05 55 36 09 05
mairie-flavignac@wanadoo.fr
www.flavignac.fr

Juillet
2016
N°82

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	p 3
CONSEILS MUNICIPAUX	p 4 à 15
BILAN DES RÉGIES	p 16
TRAVAUX EN RÉGIE	p 17
TRAVAUX DIVERS	p 17 à 18
RÉGLEMENTATION	p 19
ÇA S'EST PASSÉ À FLAVIGNAC	p 20
INFOS DIVERSES	p 21 à 22
LA PAGE DE L'ÉCOLE	p 23 à 24
VIE ASSOCIATIVE	p 25 à 31
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	p 32 à 42
AGENDA DES MANIFESTATIONS	p 43
MEMENTO	p 44

BULLETIN MUNICIPAL JUILLET 2016
PARUTION BI-ANNUELLE (JANVIER ET JUILLET)

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION
CHRISTIAN DESROCHE

COMITÉ DE LECTURE
VALERIE BETHOULE, LUCIENNE GAYOT, CORINNE GRAFFOILLERE,
COLETTE MALAGNAC, CHRISTINE SAZERAT

SAISIE DES TEXTES
SANDRA LAMARGOT

LE BULLETIN EST DISTRIBUÉ PAR LA POSTE À TOUS LES FOYERS DE LA COMMUNE. AU CAS OÙ CERTAINS SERAIENT OUBLIÉS PAR LES SERVICES POSTAUX, NOUS VOUS REMERCIONS D'EN INFORMER LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE OÙ QUELQUES EXEMPLAIRES SONT DISPONIBLES.

Le mot du maire

Les chantiers programmés pour l'année 2016 ont débuté. Les travaux de réfection de la toiture et de maçonnerie à l'église de Texon sont terminés. Ils ont été suivis par Madame Grécu, maître d'œuvre et réalisés par l'entreprise KOMAR.

La création d'un assainissement collectif au village de la Terrade se termine. Reste la réfection des voiries qui se fera en octobre, à la suite de l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications, sous maîtrise d'ouvrage du SEHV. Celui-ci doit débuter en juin.

Des travaux sur les trottoirs rue Jean Rateau au niveau de l'école sont prévus. Cet aménagement a pour but d'assainir les places de stationnement, très fréquentées au moment de l'école, mais aussi de sécuriser le secteur avec la création d'un ou deux ralentisseurs.

Nous avons également en projet l'enfouissement partiel ou total de la ligne électrique qui surplombe le terrain sur lequel seront implantés les pavillons ODHAC rue Jean Rateau. Le début de la construction est programmé en 2017.

Nous allons lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection d'une partie de l'assainissement collectif du bourg, rue Jean Rateau et la création d'une nouvelle station d'épuration.

La baignade au lac sera ouverte du 5 juillet au 21 août, en espérant que les analyses d'eau, réalisées par l'Agence Régionale de Santé, avec des normes de plus en plus contraignantes, soient conformes.

La révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a débuté. Le cabinet GHECO et ECOGEE a été retenu pour mener cette révision. Un nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui a pour but de définir les orientations générales retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, sera rédigé. Cette révision doit durer environ 2 ans.

A partir de la rentrée, la bibliothèque de Flavignac sera fermée, pendant environ 6 mois, pour une rénovation totale des lieux. Ces travaux sont financés par l'Intercommunalité.

Soucieuse d'améliorer la couverture numérique, l'Intercommunalité a décidé de déposer un dossier pour s'inscrire dans le développement de la fibre sur notre territoire. Le financement est en partie assuré par l'Etat, la Région, le Département et la Communauté de Communes. Si tous les financements sont au rendez-vous, nous pourrions peut-être voir une amélioration fin 2018.

L'actualité, c'est la préparation de la mise en place du nouveau Schéma de Coopération Intercommunale du Département, décidé par le Préfet en application de la loi NOTRe, et, pour ce qui nous concerne, la fusion Pays de Nexon et Monts de Châlus au 1^{er} janvier 2017. Cette nouvelle intercommunalité regroupera 15 communes.

L'été est là, avec je l'espère, du très beau temps. Des manifestations sont programmées pour la période estivale et l'automne et je vous invite à y participer. Les associations ou les organisateurs d'événements ont besoin de vous alors n'hésitez pas, déplacez-vous pour aller les voir !

Bonnes vacances à tous.

Christian DESROCHE, Maire

Conseils Municipaux

CONSEIL MUNICIPAL du 9 décembre 2015 :

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge (secrétaire de séance), Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux, Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps, René Paraud, Claudine Pradier, Lydie Gros, Karine Bula-Lafont

Absent : Jean-François Decroisant

Absents avec pouvoir : Jim Tran, Sabrina Conjaud, Jean-Christophe Tournois

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

• ORDRE DU JOUR :

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Maire rappelle que la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) a été publiée au Journal Officiel le 8 août 2015. Le renforcement des intercommunalités constitue l'une de ses dispositions principales. Dans ce cadre, la loi prévoit l'adoption d'un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale avant le 31 mars 2016, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2017.

La Communauté de Communes des Monts de Châlus est dérogataire pour l'instant. Toutefois, la Communauté de Communes du Pays de Nexon est dans l'obligation de fusionner.

Notre Communauté de Communes a le risque un jour d'être dans l'obligation de fusionner avec une autre qu'elle n'aura pas choisie.

En conséquence, pour comparaison, il est présenté au Conseil municipal dans les grandes lignes les deux Communautés de Communes : Monts de Châlus et Pays de Nexon.

- Monts de Châlus : 7 communes, 6 097 habitants, budget global : 5 976 903 €, 30 agents titulaires, 7 pôles de compétence.
- Pays de Nexon : 8 communes, 7 066 habitants, budget global : 5 822 953 €, 8 agents titulaires, 7 pôles de compétences dont 3 optionnelles. Les activités sont essentiellement gérées par des associations.

La fiscalité est proche entre les deux pour la taxe d'habitation et la taxe foncière bâtie.

S'il y a fusion, le Conseil communautaire sera constitué de 29 membres au minimum et de 35 au maximum.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et 1 abstention, regrette les conditions de prise de décision sur le nouveau projet de SDCI tant sur la méthode (manque de concertation préalable avec les communes), que sur le délai (calendrier contraint) et que sur les répercussions (mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2017 avec diminution du nombre de conseillers communautaires actuels sans tenir compte des élections de mars 2014).

Considérant les nouveaux enjeux en termes d'organisation et de structuration territoriale, le Conseil municipal est favorable à l'évolution du périmètre de la Communauté de Communes des Monts de Châlus à partir du projet proposé par le Préfet dans le cadre du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Remboursement assurance

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une indemnisation de l'assurance concernant un sinistre sur la hotte de la cantine scolaire.

L'assurance propose un remboursement pour la somme de 2 084,46 €. Une franchise de 278 € a été déduite.

Indemnité Perceptrice

Pour l'exercice 2015, l'indemnité de la perceptrice était de 433,61 €.

Il est décidé de reconduire, pour 2016, l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Emprunt budget assainissement

Il est rappelé que les travaux d'assainissement de la Terrade ne peuvent pas se faire en autofinancement.

Plusieurs banques ont été contactées (procédure adaptée) pour des propositions concernant un emprunt de 200 000 € qui sera affecté au budget assainissement.

Après examen des propositions moins et mieux disantes, la Caisse des Dépôts propose les caractéristiques suivantes :

- Durée du prêt : 40 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielles
- Taux d'intérêt actuariel : livret A + 0,75 %
- Échéances : constantes

Eglise de Texon

Une consultation a été réalisée (procédure adaptée) pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture de l'église de Texon.

Les propositions moins et mieux disantes sont les suivantes :

- Lot maçonnerie (tranche ferme et option) : entreprise KOMAR pour un montant de 13 099,33 € HT
- Lot charpente (tranche ferme et option) : entreprise KOMAR pour un montant de 30 152,54 € HT.

Travaux en régie

Tout au long de l'année 2015, les employés communaux ont réalisé divers travaux :

- Rénovation du logement du presbytère : 7 358 € *
- Rénovation du refuge pèlerins : 2 228 € *
- Création de passages piétons : 940 € *
- Amélioration des jeux à l'école : 818 € *
- Fabrication de bacs à fleurs : 4 813 € *
- Rénovation d'une clôture : 83 € *

* Montant exprimé : fournitures et main d'œuvre

Bilan des régies été 2015

Le bilan global des régies (pêche, buvette, camping, local pèlerins) et de la baignade s'élève à 14 417,75 € en dépenses et à 13 387,32 € en recettes, soit un solde négatif de 1 030,43 €.

Pour mémoire en 2014, le solde était déficitaire de 3 012,59 €.

Terrain du Cavaillier

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Michaël-Ange Tournois souhaite mettre en pacage des moutons dans le terrain de la Commune situé au Cavaillier (pour une surface d'environ 60 ares).

Une convention locative à titre gratuit sera signée.

Convention de présence postale territoriale en Monts de Châlus

En 2011, dans le cadre de la mise en place des Agences Postales Intercommunales, une convention de partenariat avec La Poste a été signée pour acter la nouvelle organisation et contractualiser les engagements.

En septembre dernier, la Poste a souhaité rencontrer les élus de la Communauté de Communes pour présenter une nouvelle phase de réorganisation de la présence postale avec la mise en place de facteurs guichetiers sur les bureaux de Bussière-Galant et de Flavignac.

Dans ces deux bureaux, un agent assurera la distribution du courrier dans la Commune et accueillera les clients dans le bureau de Poste. A cet effet, l'ouverture des bureaux de Bussière-Galant et de Flavignac a dû être revue afin de permettre la distribution du courrier.

En conséquence, le bureau de Poste de Flavignac sera ouvert tous les après-midi du lundi au vendredi de 13h45 à 16h30 et le samedi matin de 11h à 12h.

Statuts Parc Naturel Régional Périgord-Limousin

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin concernant un projet de nouveaux statuts.

Le Conseil municipal accepte les modifications proposées, à savoir :

- la réduction des représentants : 2 délégués pour Flavignac et 2 délégués pour la Communauté de Communes
- l'élection du Président pour 6 ans (durée d'un mandat).

CCAS – Clôture du budget

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 79 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) permet de supprimer les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Cette dissolution prendra effet à la date du 31 décembre 2015. Le budget annexe CCAS sera clôturé et rattaché au budget général de la Commune.

Convention de co-compostage des déchets verts

Afin de limiter le déplacement des agents aux déchetteries pour transporter les déchets de taille des arbres, la Commune a la possibilité de passer une convention de co-compostage avec Eco-compost 87.

Cette association regroupe les agriculteurs adhérents de la Cuma de l'Or Noir effectuant le co-compostage de déchets verts avec des effluents d'élevage.

Les déchets doivent être transportés chez un agriculteur adhérent.

Il est demandé une participation financière de la Commune de la façon suivante :

- Défibrage : 4 € le m³
- Evacuation avec constitution de l'andain chez l'agriculteur : 2 € le m³
- Co-compostage (2 retournements) : 2 € le m³

La convention prend effet à partir du 1^{er} janvier 2016 pour une durée d'un an. Après un bilan annuel de deux mois avant l'échéance, la convention sera renouvelée par expresse reconduction de la Commune au 1^{er} janvier de chaque année.

Vestiaires du foot

L'évacuation d'un regard des eaux extérieures du vestiaire est bouchée. Malgré l'intervention d'une société de débouchage, celle-ci reste dans le même état.

Un devis a été demandé à l'entreprise TEYSSIER pour raccorder ce regard à l'assainissement collectif. Le coût des travaux est de 935 €.

CONSEIL MUNICIPAL du 5 février 2016 :

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge, Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux (secrétaire de séance), Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps, René Paraud, Claudine Pradier, Jean-Christophe Tournois, Jean-François Decroisant.

Absente : Lydie Gros

Absents avec pouvoir : Jim Tran, Sabrina Conjaud, Karine Bula-Lafont.

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

• ORDRE DU JOUR :

Assainissement de La Terrade

Le Conseil municipal décide de raccorder 2 habitations supplémentaires (option n°1) pour un montant de 21 089, 10 € HT. 13 maisons seront ainsi raccordées.

Organisation des pharmacies sur le territoire

Monsieur le Maire donne lecture d'une motion au sujet de projets de transferts de pharmacies hors des agglomérations de Nexon et Aixe-sur-Vienne et la propose au vote pour un soutien de la municipalité en faveur des professionnels de santé installés sur la Commune.

Subventions versées aux associations

Monsieur le Maire propose de reconduire les subventions à l'identique.

* GVA de Châlus	80 €
* CCJA de Châlus	80 €
* ACPG-CATM	Gerbe + vin d'honneur de la cérémonie du 8 mai
* FNACA	60 €
* ANACR	60 €
* ACCA	100 € + 300 € de subvention exceptionnelle (nuisibles)
* Amicale Sportive	750 € + mise à disposition des installations sportives
* Road Intruders	350 €
* Union Cycliste	500 €
* Gymnastique Volontaire	100 € + mise à disposition d'une salle d'entraînement
* Gym Forme pour Tous	mise à disposition d'une salle d'entraînement
* JMF, délégation de Châlus	80 €
* Amicale Laïque	300 €

* Cadanses Folk	150 € + mise à disposition de deux salles d'entraînement
* Comité de Jumelage	300 €
* FNATH	20 €
* Amicale du 3 ^{ème} Age	mise à disposition d'une salle Saint-Fortunat
* Prévention Routière	20 €
* Comité de Parents	250 €
* Les Copains d'Eynanças	50 €
* Comité des Fêtes	300 €
* Compagnie Ap'Nez	250 €
* Flavignac Création	100 € + mise à disposition d'une salle
* Association des Communes Jumelées	109,55 € (sous réserve de réévaluation)
* AFCCRE	188 €
* Société Protectrice des Animaux	634,20 €
* Espaces Naturels du Limousin	120 €
* Conciliateurs de justice et médiateurs du Limousin	50 €
* Mission Locale Rurale	1 014,72 €
* Ciné Plus	818,08 €
* Fondation du Patrimoine	120 €
* Association des Maires	237,69 € + 15 € (adhésions individuelles des conseillers)
* ADIL	140,69 €
* ATEC	1 484,68 €
* PNR Périgord-Limousin	1 099,28 €
* Maires Ruraux de France	75 € + 180 € pour le site internet

Vote : 10 pour, 1 abstention, 3 personnes ne prennent pas part au vote

Entretien du trésor de l'église

5 objets nécessitent des travaux de protection et de conservation.

2 entreprises ont répondu à la demande :

- Materia Viva (association) : 10 142 € HT
- Stéphane Crevat : 9 888 € HT soit 11 856 € TTC

Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental et de la DRAC.

Objets classés (4) : 20% du Conseil Départemental, 50% de la DRAC

Objets inscrits (1) : 35% du Conseil Départemental, 25% de la DRAC

Selon le devis le moins disant, 3 400 € resteront à la charge de la Commune.

Vote : 12 pour, 2 abstentions

Bilan des consommations énergétiques

Toutes les consommations d'énergies sont en baisse (hiver doux, plus de locations de la salle des fêtes, travaux d'isolation à l'école).

Le bilan de la salle des fêtes reste négatif avec un déficit de 9 500 €.

Le contrat de gaz a été renégocié, ce qui devrait théoriquement faire baisser le prix de la facture. Depuis le mois de décembre, le prix de la tonne est passé de 1 030 € à 810 €.

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Energie Haute-Vienne propose un bilan énergétique accompagné de pistes d'amélioration pour tous les bâtiments de la Commune. Cette adhésion coûterait 0,30 € par habitant + 50 €.

Pour Flavignac, le montant s'élèverait à 365 € par an pendant 4 ans.

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

Demande de subvention

Une demande de subvention a été déposée auprès de la DRAC pour l'entretien de l'alarme de l'église.

Entretien + télésurveillance + téléphone = 1 457,69 € TTC

La subvention s'élevant à 607,37 €, 850,32 € restent à la charge de la Commune.

Logement de La Poste

Quelques travaux (parquets, peintures, etc.) vont être effectués en vue de remettre à la location le logement de La Poste pour un loyer de 665 €. Ces travaux sont réalisés en régie.

Fin de contrat CAE

Une employée en CAE pour 3 ans voit son contrat se terminer fin août 2016. La Commune doit réfléchir à la suite à donner pour la rentrée de septembre. Une réflexion sera menée pour une proposition de contrat uniquement pour la garderie.

Bilan repas et colis des aînés

Pour information, 89 personnes ont participé au repas de fin d'année le 5 décembre 2015 et 98 colis ont été livrés par la suite.

Questions diverses

- Festibogues, une association de Pageas, demande le prêt de la salle des fêtes pour le vendredi 18 août 2016 afin d'organiser un concert.
- Des travaux vont être réalisés à la bibliothèque intercommunale dans le courant de l'année.

CONSEIL MUNICIPAL du 15 avril 2016 :

Présents : Christian Desroche (président de séance), Patrick Précigout, Agnès Lafarge (secrétaire de séance), Alain Passerieux, Caroline Dupeyroux, Jean-Michel Fleurat, Jocelyne Bétemps, René Paraud, Claudine Pradier, Jim Tran, Sabrina Conjaud, Jean-Christophe Tournois, Jean-François Decroisant.

Absente excusée : Lydie Gros

Absente avec pouvoir : Karine Bula-Lafont.

Sauf mention contraire, toutes les décisions de cette séance ont été prises à l'unanimité.

La réunion s'est déroulée en présence d'Isabelle Alloncle, Trésorière des Finances Publiques de la Trésorerie de Châlus.

- **ORDRE DU JOUR :**

Compte administratif CCAS

Section d'investissement	Section de fonctionnement
0	Dépenses : 5 837,36 €
0	Recettes : 5 652,00 €
0	Résultat de l'exercice : - 185,36 €
0	Excédent à reporter : 2 771,52 €

Dépenses principales : repas et colis des aînés

Recettes principales : subvention du budget communal

Ce budget a été clôturé au 31 décembre 2015. Les opérations concernant le CCAS seront intégrées dans le budget de la Commune.

Compte administratif Assainissement

Section d'investissement	Section de fonctionnement
Dépenses : 23 013,71 €	Dépenses : 27 807,43 €
Recettes : 17 679,43 €	Recettes : 25 010,33 €
Résultat de l'exercice : - 5 334,28 €	Résultat de l'exercice : - 2 797,10 €
Résultat cumulé : + 143 671,26 €	Résultat cumulé : + 25 279,88 €
Reste à réaliser Dépenses : 230 034 €	
Reste à réaliser Recettes : 298 759 €	

Dépenses principales de fonctionnement : eau, électricité, entretien et contrôles de la station d'épuration, frais d'emprunt, amortissements et frais divers reversés au budget de la Commune.

Recettes principales de fonctionnement : redevance assainissement et amortissements.

Dépenses principales d'investissement : étude pour les travaux de la station d'épuration du bourg et de La Terrade, remboursement d'emprunt, amortissements.

Recettes principales d'investissement : subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour l'étude de la station du bourg.

Reste à réaliser en dépenses : travaux assainissement de La Terrade

Reste à réaliser en recettes : subventions du Conseil Départemental pour les travaux de La Terrade et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le Bourg et La Terrade.

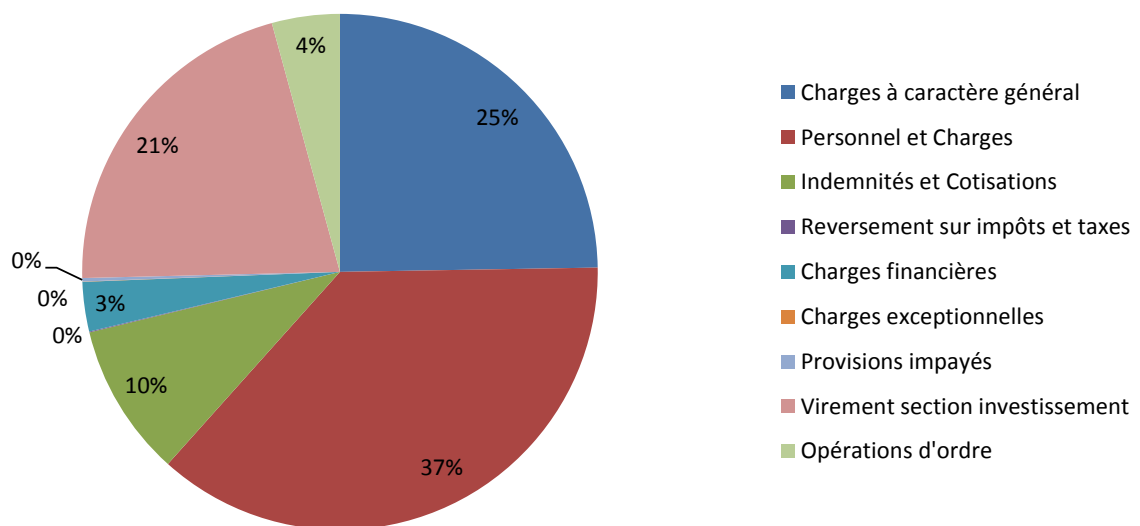
Vote : 11 pour, 2 contre, le Maire ne prenant pas part au vote

Compte administratif Commune

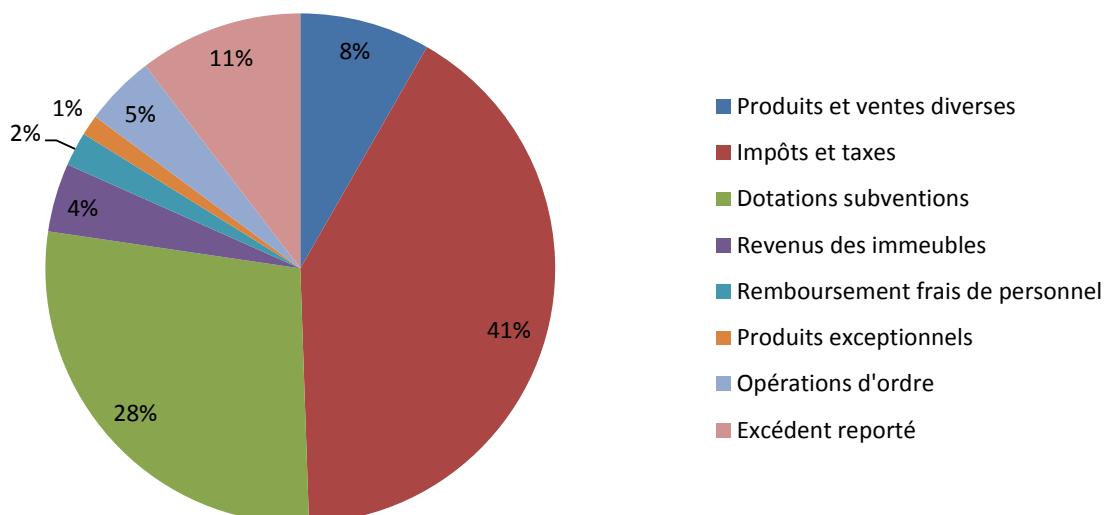
Section d'investissement	Section de fonctionnement
Dépenses : 218 532,29 €	Dépenses : 727 264,12 €
Recettes : 243 916,72 €	Recettes : 898 051,58 €
Résultat de l'exercice : + 25 384,43 €	Résultat de l'exercice : + 170 787,46 €
Résultat à reporter : - 130 224,41 €	Résultat cumulé : + 274 940,51 €
Reste à réaliser Dépenses : 65 726 €	Affectation à l'investissement : 114 320,41€
Reste à réaliser Recettes : 80 630 €	
Besoin de financement : 114 320,41 €	Montant à reporter N+1 : 160 620,10 €

L'excédent de fonctionnement nous permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

C.A. 2015 Dépenses de fonctionnement



C.A. 2015 recettes de fonctionnement



En section de fonctionnement : les recettes sont bien supérieures aux dépenses, ce qui permet de dégager un solde positif sur l'exercice de 170 787 € nous permettant à la fois de faire un versement de 114 320 € à la section d'investissement et un report de l'année N+1 à + 160 620 €.

Dépenses principales d'investissement : travaux voirie, acquisition de matériel, matériel informatique, travaux en régie, emprunts.

Recettes principales d'investissement : subventions de l'Etat, du Département, FCTVA, virement de la section de fonctionnement.

Pour information, le montant de la dette au 31 décembre 2015 était de 668 232 €.

Vote : 11 pour, 2 contre, le Maire ne prenant pas part au vote

Budget primitif 2016 annexe Assainissement

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à **71 003 €**.

La section d'investissement s'équilibre à **715 657 €**.

Dépenses principales d'investissement prévues : travaux d'assainissement collectif à La Terrade et consultation pour la maîtrise d'œuvre du renouvellement de la station du Bourg et, dans un premier temps, le montage du dossier administratif.

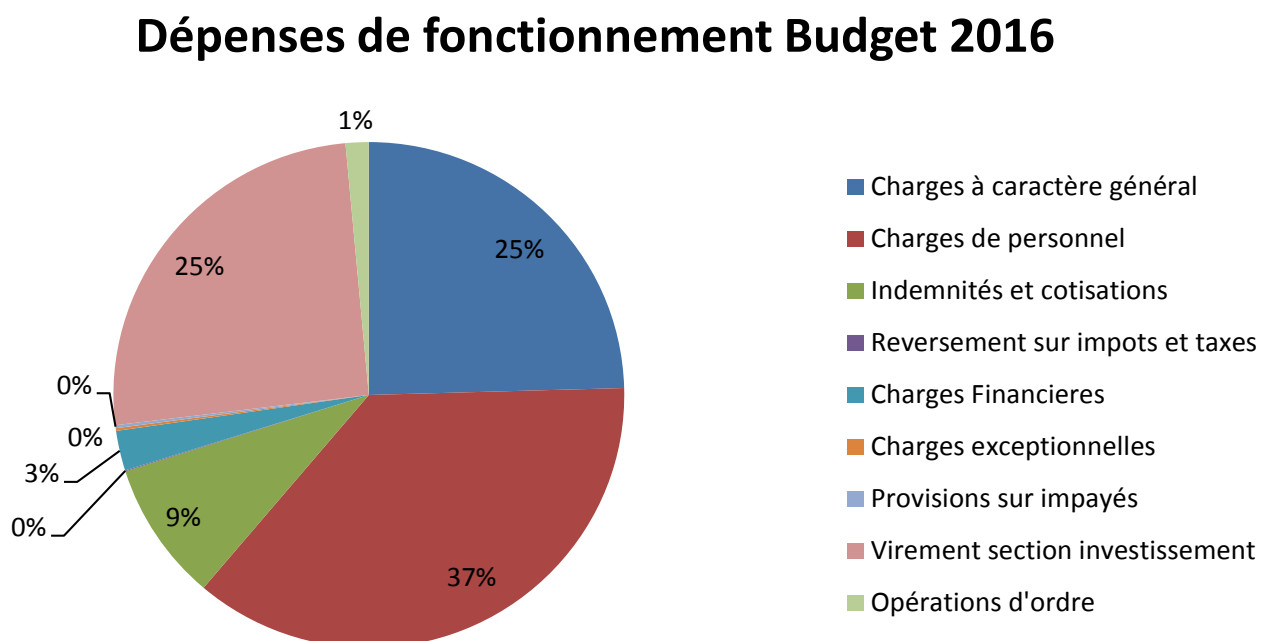
Recettes principales d'investissement prévues : subventions de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental et emprunt.

Vote : 12 pour, 2 abstentions

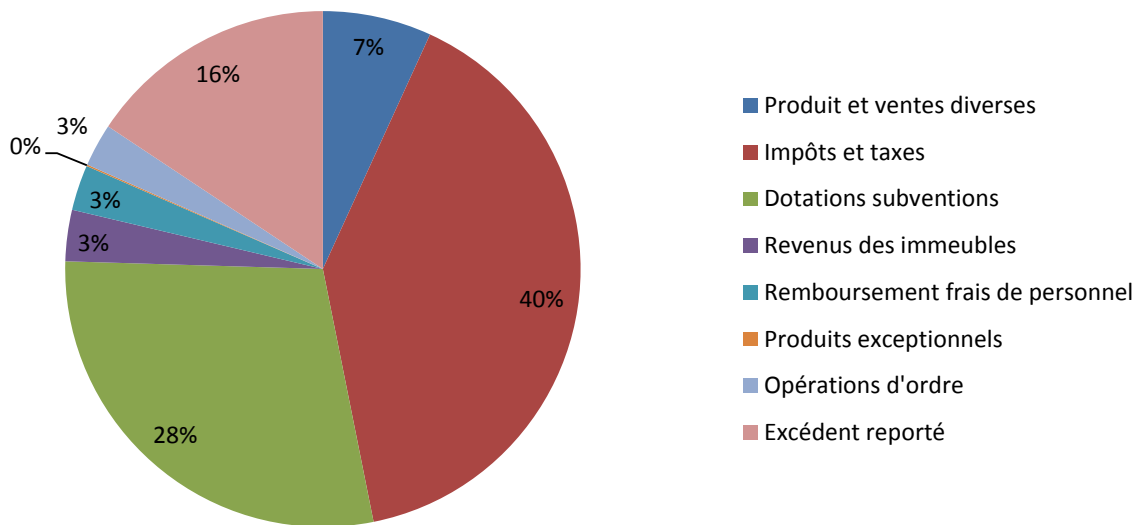
Budget primitif 2016 général Commune

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et recettes à **1 042 204 €**.

Répartition de la section de fonctionnement de la façon suivante :



Recettes de fonctionnement Budget 2016



Impôts locaux : face à la diminution de la dotation globale de fonctionnement (dotation de base) versée par l'Etat et à l'effort fiscal que nous demande l'Etat, le Conseil municipal propose d'augmenter les taux d'imposition sur les taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti de 1 %.

Le tableau ci-dessous montre les moyennes départementales des communes de même strate.

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Moyenne des taux des communes (700 à 2 000 habitants) en Haute-Vienne en 2014	24,50	18,84	71,12
Moyenne des taux des communes (700 à 2 000 habitants) en Haute-Vienne en 2015	24,59	19,01	71,53
Flavignac : taux votés en 2015	13,08	15,70	63,43
Flavignac : taux votés en 2016	13,21	15,86	64,06

En section d'investissement, le budget s'équilibre à **632 435 €**.

Répartition de la section d'investissement de la façon suivante :

Dépenses prévues en 2016 :

- Travaux voirie : 83 600 € avec subvention du Conseil Départemental (40 % du montant HT).
- Matériel divers : 18 800 €, remplacement de matériel pour les agents d'entretien ainsi qu'à la cantine et à la salle des fêtes, numérotation des rues avec subvention du Conseil Départemental (20 % du montant HT).
- Prévision acquisition terrains : 52 000 € (emprunt si achat).
- Prévision réserve immobilière : 43 000 € (emprunt si achat).
- Eglise de Texon : 66 726 € avec subvention de l'Etat (25 % du montant HT) et du Conseil Départemental (35 % du montant HT)
- Travaux de conservation sur des objets du trésor : 11 900 € avec subvention de l'Etat (3 858 €) et du Conseil Départemental (2 628 €)
- Travaux sécurité école : 51 600 € avec subvention du Conseil Départemental (40 % du montant HT)
- Enfouissement de la ligne électrique du lotissement : 14 400 €
- Eclairage public La Terrade : 6 197 €

La section d'investissement s'équilibre en recettes essentiellement grâce à des subventions du Conseil Départemental, de l'Etat (DRAC), du FCTVA et à un virement de la section de fonctionnement.

Vote : 12 pour, 2 contre

Contrat d'entretien chaudières école et salle des fêtes

L'entreprise nous propose une revalorisation de 2,9 % du contrat d'entretien, selon ses propres règles, sans précision sur le calcul.

Le conseil demande qu'on lui fournisse un devis chaque année, 60 jours avant la date d'expiration du contrat, afin qu'il puisse prendre sa décision.

Emprunt assainissement

La Caisse des Dépôts propose un taux de 1,50 % : 0,75 % (taux du livret A + 0,75 %).

L'emprunt sera contracté sur une durée de 40 ans.

Contrôle des assainissements collectifs

La SAUR a transmis une proposition de renouvellement de convention pour le contrôle des installations d'assainissement au réseau collectif pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mars 2016.

Ce contrôle intervient en cas de vente d'une maison.

Il sera facturé 101,60 € HT au demandeur.

Assurance du personnel

Le Centre de Gestion lance une consultation pour un contrat de groupe pour le personnel. Le Conseil municipal donne son accord pour cette simple consultation.

Demande de subvention aménagement école

Des travaux vont être réalisés pour améliorer la sécurité aux abords de l'école.

Une demande d'aide financière va être déposée auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police.

La Commune adhère à l'Agence Technique Départementale (ATEC) pour une assistance à maîtrise d'ouvrage (aide à la consultation des entreprises, la conduite, le suivi et la réception des travaux).

Le coût est de 1 040 € HT.

Demande de subvention numérotation des habitations

Dans le cadre de la numérotation des villages, le Conseil municipal décide de faire une demande de subvention au Conseil Départemental à hauteur de 20 % de la dépense (achat de plaques et de numéros de rue).

Par ailleurs, il convient de signer une convention avec La Poste pour l'identification des habitants (courrier, secours, EDF, livraisons, etc.).

Demande d'aide financière collège de Châlus

Le collège de Châlus organise un séjour découverte à Londres pour un coût de 290 € par élève. 5 enfants de Flavignac en classe de 3^{ème} en font partie.

Le Conseil municipal décide de verser une aide de 30 % sur le reste à payer, soit 87 € par enfant.

Le collège de Châlus organise également un voyage en Auvergne pour un coût de 272 € par élève. 6 enfants de Flavignac en classe de 5^{ème} sont concernés.

Une participation est également demandée. Le Conseil municipal décide de l'octroyer sur les mêmes bases que pour le séjour à Londres, soit un montant de 81 €.

Au total, la participation sera de 924 €.

Redevance du domaine public ERDF

Pour l'occupation du domaine public, ERDF nous octroie une redevance de 197 €.

Remboursement assurance

Groupama nous rembourse 614,40 € pour un dégât des eaux au logement de La Poste.

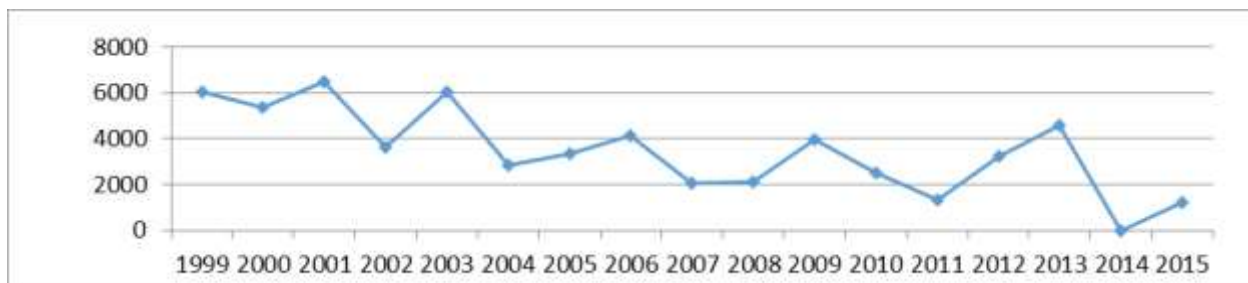
Convention leptospirose

La vaccination est obligatoire pour un certain nombre d'employés communaux.

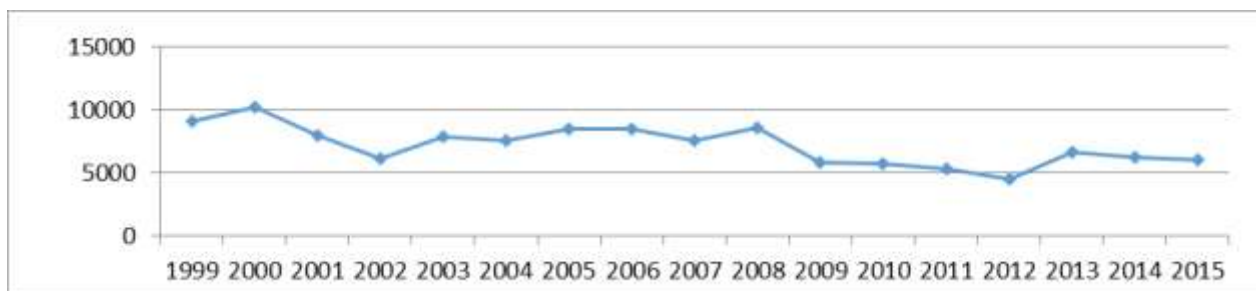
La charge de la Commune se monte à 89 € par personne.

Bilan des régies

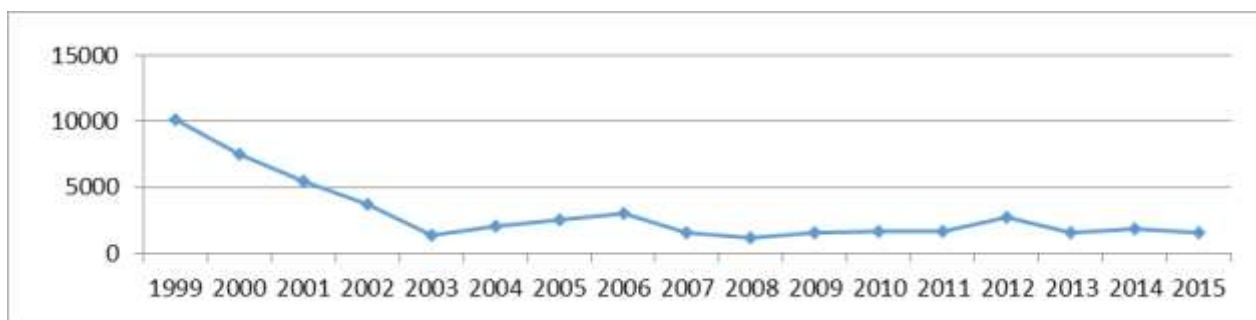
BUVETTE



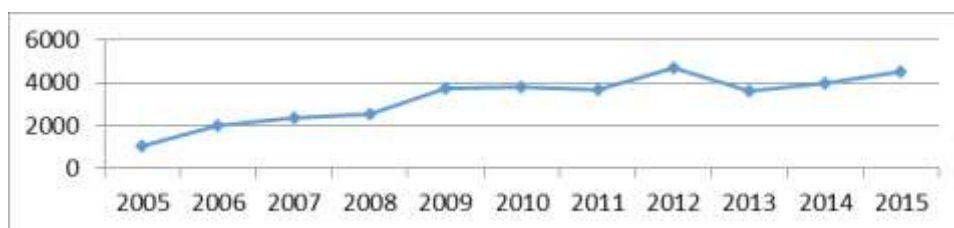
CAMPING



PÊCHE



LOCAL PÈLERINS



Travaux en régie

Les employés communaux ont effectué quelques travaux en régie depuis le mois de janvier 2016 :



Rénovation du logement de La Poste



Fabrication de pots de fleurs

Travaux divers

ASSAINISSEMENT COLLECTIF LA TERRADE

La Commune a engagé des travaux pour la création d'un assainissement collectif avec l'implantation d'une station d'épuration au village de La Terrade.

Sous la maîtrise d'œuvre du Cabinet VRD'Eau, les travaux ont débuté fin février et ont permis de raccorder plusieurs foyers au tout-à-l'égout.

Environ 800 mètres linéaires de réseau standard ont été posés par l'entreprise PRADEAU TP.

Le coût total est estimé à 190 000 € HT, subventionné à 30 % par le Conseil Départemental et à 25 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le reste étant à la charge de la Commune.

L'aménagement du village va se poursuivre par des travaux d'effacement des réseaux électrique et téléphonique.



RESTAURATION DE L'ÉGLISE DE TEXON

Depuis 1996, date de la dernière rénovation de l'église de Texon, l'état de cet édifice s'est fortement dégradé.

Sous la maîtrise d'œuvre de Maria-Andreea Grecu, architecte du patrimoine à Limoges, des travaux de restauration effectués par l'entreprise KOMAR ont débuté le 1^{er} février.

Ils consistent en la révision de la toiture, la réparation ponctuelle de maçonnerie et charpente, la dépose de joints en ciment du dallage et le déplacement de l'autel taurobolique à l'intérieur de l'église.

Le coût total est estimé à 58 200 € HT, subventionné à 25 % par la DRAC, 35 % par le Conseil Départemental et 19 % par la Sauvegarde de l'Art Français, le reste étant à la charge de la Commune.



PLANTATIONS DE ROSELIÈRES AU LAC SAINT-FORTUNAT

Le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne a procédé avec l'aide des élus et des employés à diverses plantations au lac Saint-Fortunat à la mi-mars.

Le plan d'action était d'utiliser le bassin en amont de l'étang comme filtre à l'arrivée principale des eaux.

L'objectif était de participer à l'épuration des eaux en azote et phosphore pour améliorer le traitement des eaux, la qualité de l'eau de baignade et aussi limiter la prolifération des cyanobactéries.

5 000 pieds de plantes aquatiques (iris des marais, phragmites, massettes, nénuphars, roseaux communs, menthes aquatiques, scirpes lacustres entre autres) ont pris racine dans le lac.

Le coût est de 3 600 € financés à 20 % par le Conseil Départemental, 50 % par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et 30 % par le Syndicat (la Commune payant une adhésion au syndicat).



Réglementation

ÉLAGAGE DES ARBRES

Il est rappelé aux propriétaires d'arbres jouxtant le domaine public qu'un entretien régulier doit être effectué (article R116*2 du Code de la Voirie Routière).

En effet, l'élagage des branches permet de ne pas entraver la circulation de véhicules tels que le camion d'ordures ménagères, les cars de transports scolaires, etc. et, bien sûr, d'éviter des coupures d'électricité et/ou de téléphone lors de coups de vent.

De plus, l'humidité conservée par la présence des branches favorise la dégradation des routes.

Le Maire souhaite vivement qu'un effort soit réalisé par les riverains pour élaguer leurs arbres aux abords des routes communales.

FEUX DE PLEIN AIR

Alors que l'emploi du feu pour l'incinération des déchets verts (de jardin, de tonte et de taille) était jusqu'alors autorisé en certaines périodes de l'année, notamment à l'automne, il est désormais interdit toute l'année en tout lieu du département.

Les raisons de ces nouvelles dispositions ?

La volonté des autorités de renforcer la prévention des incendies, comme de préserver la qualité de l'air.

Dans ces objectifs, l'arrêté préfectoral limite le recours au brûlage aux seuls cas qui le justifient.

Je suis un particulier, que faire de mes déchets verts ?

Le brûlage à l'air libre des déchets verts étant désormais formellement interdit toute l'année pour tous les particuliers du territoire du département, ceux-ci doivent déposer leurs déchets verts en déchetterie ou procéder à leur broyage.

Notons que cette interdiction de brûlage des végétaux à l'air libre toute l'année, s'étend également aux professionnels et aux collectivités locales.

CITOYENNETÉ ET RESPECT DU VOISINAGE

L'été est arrivé, nous avons ressorti les tondeuses du garage mais sachons qu'il existe des règles par rapport aux activités bruyantes vis-à-vis de nos voisins. Une réglementation nationale concernant les heures où peuvent être effectués ces travaux existe pour les endroits à forte densité construite ou dans les lotissements, alors essayons de faire en sorte de la respecter au mieux.

Jours ouvrables : 8h30-12h et 15h-19h

Samedis : 9h-12h et 15h-19h

Dimanches et jours fériés : 10h-12h

Ça s'est passé à Flavignac

RÉTROSPECTIVE MANIFESTATIONS



Spectacle de Noël pour les enfants des écoles des Cars et de Flavignac
17 décembre 2015



Repas de Noël pour les enfants de l'école à la cantine scolaire
18 décembre 2015



Vœux du Maire
17 janvier 2016



Cérémonie du 19 mars



Cérémonie du 8 mai
avec des enfants de l'école



Remise des récompenses
concours des maisons fleuries
21 mai 2016

Infos diverses

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Depuis quelques années, la mairie offre à tous les nouveaux habitants un **dossier d'accueil** destiné à faciliter leur installation dans la Commune. Celui-ci comprend le plan guide de la Commune, la liste de tous les numéros et adresses utiles, l'organisation du Conseil municipal et des services municipaux, de l'école, des différentes régies, etc. Il inclut également la liste de tous les commerçants, artisans et professionnels de la Commune ainsi que les coordonnées et une brève présentation des associations locales.

Il comprend aussi des renseignements pratiques concernant, par exemple, l'inscription sur la liste électorale, le dépôt de permis de construire, etc.

Autant de renseignements susceptibles d'éviter des pertes de temps en recherches inutiles. **Si vous êtes nouvellement arrivés dans la commune, nous vous invitons donc à vous présenter au secrétariat de mairie pour retirer gratuitement votre dossier.**

LA POSTE

Depuis environ 6 mois, notre sympathique facteur-guichetier s'emploie à nous distribuer le courrier le plus vite possible avec son vélo électrique pour pouvoir ouvrir le bureau de poste à l'heure.



Rappel des heures
d'ouverture du bureau de Poste



NOUVEAU À FLAVIGNAC



BEES AND CO s'installe à Flavignac au 10 rue Jean Moulin, à côté de la quincaillerie Bethoule.

Apiculteurs récoltants, nous produisons différents miels, gelée royale fraîche, pollen frais, miel et noix, miellita (pâte à tartiner à base de miel, noisettes et amandes), pain d'épices, miels aromatisés basilic, menthe fraîche, vanille de Madagascar, 6 épices ...

Inauguration de l'espace vente le
SAMEDI 17 SEPTEMBRE à partir de 9 h
 10 rue Jean Moulin à Flavignac.

La page de l'école

PRÉVENTION ROUTIÈRE À L'ÉCOLE



L'Attestation de Première Éducation à la Route (A.P.E.R) est mise en œuvre dans les écoles du premier degré. Elle consiste à évaluer les savoirs et les comportements des élèves en tant que piéton, passager et rouleur.

Prévention MAIF de la Haute-Vienne propose en prêt aux écoles des pistes pour l'initiation à la circulation routière comprenant des panneaux de signalisation pour les cycles 1 ou 2.

Nous avons donc pu mettre à profit les planches à roulettes offertes par l'association des parents d'élèves. Engins roulants, feux tricolores et panneaux ont permis aux élèves d'apprendre en s'amusant !

LA MATERNELLE SE DÉPLACE AU PARC DU REYNOU

Jeudi 12 mai, les enfants de petite, moyenne et grande sections sont allés pour leur voyage de fin d'année au parc du Reynou.



Tous étaient impatients de découvrir les animaux surtout ceux de la savane !



Les animaux de la ferme ont remporté autant de succès !



Les pandas roux, eux, ont fait une démonstration d'équilibrisme.



C'était une belle journée ! Un grand merci aux parents accompagnateurs !

Vie associative

FLAVIGNAC LOISIRS

Les anciens de Flavignac ont commencé l'année 2016 par leur assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 5 janvier. Au cours de celle-ci, un nouveau bureau a été élu :

Présidente : Agnès Lafarge ; vice-président : Michel Fleurat

Secrétaire : Marie-Thérèse Pauliat ; secrétaires adjoints : Huguette Chevrel et Jean-Pierre Voisin

Trésorière : Raymonde Jeudy ; trésorière adjointe : Andrée Ratinaud

Membres : Aimé Auroux, Georgette Buisson, Marie-Thérèse Coussy, Serge Fort, Jean Leblanc, Odette Meynard

La nouvelle présidente a rendu hommage à ses prédécesseurs et souhaité apporter encore plus de dynamisme à l'association.

Les anciens se sont réunis le 2 février pour déguster les **crêpes** confectionnées par les membres du bureau, sans oublier le « chocolat » préparé par Denise. L'appétit était toujours au rendez-vous pour le « **pot-au-feu** » du mardi gras très apprécié au restaurant « Le Saint-Fortunat ».

Au cours du 1^{er} semestre, les manifestations suivantes ont eu lieu :

- en janvier et en mars, deux **thés dansants** ont réuni chacun environ 150 personnes,
- le 30 avril, une grande première : une **dictée** sur laquelle se sont penchées 30 personnes venant de Flavignac et de sa région. Ce fut un succès.
- le lendemain 1^{er} mai, le club des anciens était présent au **vide-grenier**.

Activités prévues au 2^{ème} semestre :

- 14 juillet : **déjeuner** au Saint-Fortunat
- 2 août : **pique-nique**
- 15 septembre : **sortie**, déjeuner-croisière sur le canal de Briare dans le Loiret
- 25 septembre : **thé dansant**
- Date non précisée en septembre ou octobre : une **dictée**
- 13 novembre : **repas de fin d'année**

A toutes les activités citées, il ne faut pas oublier d'ajouter la **belote** du mercredi après-midi. L'association des anciens de Flavignac est heureuse de pouvoir proposer presque tous les mois une animation à ses adhérents qui sont actuellement 65.

Le mardi 3 mai, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire qui a donné un nouveau nom à l'association qui s'appelle désormais **FLAVIGNAC LOISIRS**. Les statuts de l'association ont été réactualisés à cette occasion.

Toute personne qui souhaite rejoindre FLAVIGNAC LOISIRS peut s'adresser à :

- la présidente Agnès Lafarge 05.55.39.12.11
- le vice-président Michel Fleurat 05.55.39.18.58
- la trésorière Raymonde Jeudy 05.55.39.14.51
- la secrétaire Marie Pauliat 05.55.39.10.53

UNION CYCLISTE DE FLAVIGNAC

L'été pour préparer l'automne

Cette année, en l'absence de l'édition 2016 des 12 heures à vélo, la saison estivale sera réservée à la préparation des deux grandes manifestations de l'automne : la Fête du Cidre et la Randonnée VTT et pédestre « Les Feuillardiers ».

Mais au printemps, l'UCFlavignac est toujours active avec, dès le 19 mars, la randonnée UFOLEP cyclo route qui a rassemblé 55 cyclistes.

Puis le jeudi 5 mai, par une magnifique journée, 119 vététistes et 47 marcheurs ont vécu une matinée exceptionnelle sur les circuits de la « Citoyenne à Lastours » dans les paysages ensoleillés des Monts de Rilhac-Lastours.

Les 7 et 8 mai, 26 licenciés et adhérents ont associé vélo sur les bords de la Loire et découverte des châteaux, un week-end convivial à Azay-le-Rideau en Indre-et-Loire, partagé avec cyclistes et bénévoles.

Le premier rendez-vous d'automne est celui de la Fête du Cidre, le dimanche 16 octobre, avec toujours la foire artisanale, le vide-grenier, le groupe folklorique, l'attelage de chiens de traîneaux, les promenades à dromadaire, les manèges pour enfants ...

Mais le fil rouge de cette fête de pays est celui du cidre fabriqué en continu sur place avec des pommes ramassées sur des pommiers traditionnels non traités, un produit exceptionnel, naturel et de qualité.

La seconde manifestation se déroulera le dimanche 6 novembre avec « Les Feuillardiers », randonnées VTT et pédestre qui permettront de découvrir les forêts de Les Cars et de Rilhac-Lastours colorées aux couleurs de l'automne.

Cette grande manifestation populaire rassemble tous les ans des centaines de participants.

Merci par avance de réserver ces dates sur vos agendas, ensemble vivons plus fort à Flavignac.

AMICALE SPORTIVE DE FLAVIGNAC

Nous arrivons au terme de la saison 2015-2016 qui a été compliquée du début jusqu'à la fin sur le plan sportif.

Ce fut une poule très difficile composée de 4 équipes premières (Flavignac, Les Feuillardiers, Saint-Hilaire-les-Places et Vayres) et surtout de 8 réserves d'équipes évoluant dans les championnats régionaux (Couzeix et Verneuil) et dans les championnats départementaux de niveaux supérieurs (Elan Sportif Limoges, FCC Oradour, Rochechouart, Saint-Auvent, Saint-Junien et Saint-Louis-Val Limoges).

Dès la prise de connaissance de la poule, nous savions que l'objectif serait le maintien.

Tout au long de cette saison, des événements ont perturbé son bon déroulement notamment le départ vers l'étranger de Benjamin et Cyril après un mois pour raisons professionnelles et des blessures longue durée (Alexandre, Frédéric, Jack et Pierre).

Puis à l'intersaison, Alexandre décidait de nous quitter pour un autre club.

Heureusement, 2 joueurs (Aurélien et Franck) sont venus nous rejoindre à la trêve et Jérôme a pu se libérer pour reprendre du service.

Nous avons pu remporter des matchs importants contre les équipes du bas du tableau, ce qui va nous permettre de nous maintenir en 4^{ème} division malgré tous ces aléas.

Heureusement que l'effectif était suffisant pour aligner une équipe tous les dimanches !

Merci à tous ceux qui ont participé et également aux supporters, à Laurent qui a arbitré plusieurs rencontres en l'absence d'arbitres officiels, à Aurélie pour la buvette, à Patrick qui a arbitré à la touche et à la mairie pour l'entretien du stade.

Dans quelques jours, va débiter l'Euro 2016 et nous espérons que l'équipe de France ira le plus loin possible pour générer le renouveau du football au niveau des enfants.

Nous allons maintenant nous tourner vers la saison prochaine avec l'assemblée générale qui se tiendra le 11 juin 2016 à 10h30 à la maison des associations.

Nous espérons de nouveaux joueurs pour continuer et renforcer l'équipe actuelle.

Pour ceux qui souhaiteraient nous rejoindre (joueurs ou dirigeants), contacter le 06.79.41.09.02 ou le 05.55.39.15.66.

MUSIQUONS ET COMPAGNIE



*Musiquons
& Compagnie*

Musiquons et Compagnie est une association créée pour promouvoir et développer des ateliers sonores et de médiation artistique dans une optique de lien social, de mieux-être avec soi-même et les autres.

Le Son est un élément primordial dans notre perception du monde et dans nos relations, un lien invisible, à la fois intime et universel. Le nouveau-né ne commence-t-il pas par *entendre* le monde qui l'entoure ? Pourtant nous y prêtons peu d'attention, et le réduisons souvent à la musique, au bruit, en bref : sous le seul point de vue auditif. Il est pourtant indissociable de l'ensemble du corps...

Nous proposons des « ateliers sonores ». « Ateliers » car il s'agit d'œuvrer comme l'artisan, d'agir et de faire *ensemble*. « Sonores », car il s'agit d'utiliser tous les types de sons possibles et imaginables.

A travers des jeux d'exploration créative basés sur les sons, le corps et le mouvement, la voix, avec ou sans instruments et objets sonores, ces ateliers apportent de nombreux bénéfices, aux enfants comme aux adultes. Un seul maître-mot : le plaisir de jouer ensemble, et de se (re) découvrir pour mieux découvrir les autres.

Des ateliers loisirs pour enfants (Explô'Sons de 3 à 6 ans, Récréa'Sons de 6 à 11 ans), adultes (Déstress'Sons), aux ateliers à visées éducative ou thérapeutique, l'association est en mesure de proposer de nombreuses formes d'intervention.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus !

Contact : Isabelle Goy
06.30.34.76.65
musiquonsetcompagnie@gmail.com

GYM FORME POUR TOUS

L'association Gym Forme Pour Tous : du Sport et toujours du Sport !

Venez découvrir le jeudi 7 septembre 2016 de 20h à 21h une séance sportive comprenant :

- 45 minutes de zumba*
- 15 minutes de piloxing knockout **

Description et bienfaits :

* **la Zumba** : Le mot Zumba en espagnol signifie "**bouger vite et s'amuser**". Elle nous transporte avec ses rythmes latins endiablés et ensoleillés (salsa, merengue, cumbia, calypso, reggaeton, etc.) et nous propose ainsi un excellent **exercice cardiovasculaire**. Grâce à sa musique dynamique, entraînante et festive, elle est **bénéfique pour le moral**.

En plus de favoriser la posture, la Zumba est une discipline par excellence pour **améliorer le tonus musculaire, l'endurance, la coordination, la flexibilité et l'estime de soi**. L'objectif de la Zumba est de bouger et de s'amuser, tout en se dépensant. Il s'agit d'un brûle-calories par excellence où il est possible de **brûler plus de 600 calories en une heure**. Nul besoin d'être danseuse ou danseur pour pratiquer la Zumba, l'essentiel étant de bouger et de s'amuser, tout en étant active et actif dans la bonne humeur, et ce, au rythme de la musique exotique ! Il est à noter que la Zumba **s'adresse à un groupe de tous âges**. Les chorégraphies sont simples, faciles à suivre, amusantes et efficaces. Il s'agit d'une belle opportunité de danser sans être jugé(e), le tout dans une ambiance festive et conviviale.

** **le Knockout** associe la puissance et l'énergie de la boxe mais aussi le contrôle et la souplesse du Pilates à l'intensité des exercices de pliométrie. Un cours axé sur la puissance et l'explosivité qui mettra K-O les kilos avec des enchaînements de sauts à un rythme soutenu et permettant de renforcer les muscles profonds.

Avis aux amateurs et amatrices / Renseignements au 06.85.27.52.90

Séances encadrées par Amandine Charron, Éducateur Fitness diplômée d'Etat des Métiers de la Forme.

COMITÉ DE JUMELAGE DE FLAVIGNAC – DIETENHOFEN



Comme les années précédentes, nous avons débuté en février nos activités 2016 par un concours de belote. Cette soirée a connu un bon succès : un groupe important de joueurs, de nombreux bénévoles de l'association pour l'organisation et également de généreux commerçants et particuliers, donateurs de lots.

Nous adressons tous nos remerciements à l'ensemble des personnes ayant contribué à la réussite de ce concours et nous vous donnons rendez-vous pour 2017.

Le 1^{er} avril, nous avons tenu notre Assemblée Générale. Rapports moral et financier ont été présentés par la secrétaire et le trésorier, rappel des activités pour l'année en cours et élection du tiers sortant au Conseil d'Administration.

Annie Passerieux a démissionné du poste de coprésidente après 8 années de présence.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 12 avril afin de procéder à l'élection du nouveau bureau.

Ont été élus à la majorité absolue :

- Coprésidents : Eric Coussy et Mickaël Bourdolle
- Trésorière : Annie Passerieux - Adjointe : Edith Cherbeix
- Secrétaire : Nelly Pradier - Adjointe : Isabelle Soury
- Membres Actifs : Véronique Lamberty - Jean Marie Mazabraud - Jean François Nys.

Le nouveau bureau s'efforcera de continuer à développer les échanges de jumelage entre nos deux communes avec le soutien de la municipalité, de diversifier les activités lors de rencontres et nous invitons de nouvelles familles à rejoindre notre association.

Le 26 mai dernier, 19 personnes sont allées à Dietenhofen pour participer à la traditionnelle fête de la Kirchweih. Le déplacement s'est fait avec deux voitures personnelles et la location de deux minibus : une excellente expérience qui sera reconduite pour d'autres voyages !



Ce séjour s'est déroulé dans une ambiance typique de moyenne franconie : défilé, chants et fanfares, repas traditionnels et animations, messes de la Kirchweih le dimanche matin, trois jours avec le soleil et bien arrosés ... à la bière !



Une petite excursion à Triesdorf nous a permis de découvrir une grande école agricole avec une ferme très moderne : environ 3 500 élèves, 10 écoles, une faculté, 400 salariés et des productions diverses (vaches laitières, porcs, moutons, poules pondeuses et races de volailles anciennes, apiculture, horticulture et fruitiers, recherches en alimentation, en environnement, énergies renouvelables ...).



Le retour s'est fait sous la pluie le lundi 30 mai mais toujours avec l'envie de repartir lors d'un prochain échange !

A cette occasion, nous vous communiquons les dates du Marché de Noël à Diethenhofen car le déplacement se fera avec les minibus et nous devons d'ores et déjà les retenir :

- Départ de Flavignac le vendredi 9 décembre vers 4 heures et retour le lundi soir 12 décembre vers 21 heures.

*** Rappel : l'objectif de ce séjour est la participation active de deux équipes à la mise en place et tenue du stand de notre Comité sur le marché, une le samedi, une le dimanche. Inscrivez-vous vite auprès de vos coprésidents : Eric ou Mickaël.

Début septembre, nous ferons une réunion de rentrée avec un « pique-nique » pour mettre en place ce marché et aussi commencer à préparer les festivités du 35^{ème} Anniversaire de notre Jumelage, festivités qui auront lieu pour Pentecôte 2017 à Flavignac.

Les coprésidents, Eric Coussy (05.55.36.08.32) et Mickaël Bourdolle (06.22.91.58.01) se tiennent à votre disposition pour tout renseignement ou nouvelle adhésion.

*** Nous vous informons également de la présence de notre Comité au Forum des Associations de la Communauté de Communes des Monts de Châlus qui se tiendra le samedi 3 septembre à Châlus.

Ces échanges toujours très fructueux sont ouverts à tous. Il n'est pas nécessaire de résider sur la commune pour participer au jumelage de Flavignac-Dietenhofen.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ET CINÉMA

L'association de Gymnastique Volontaire de Flavignac reprendra les cours début septembre le jeudi après-midi avec Carmen de 15h15 à 16h15 et le lundi soir avec Marie de 20h à 21h15.

Une marche a lieu tous les jeudis de 13h30 à 15h15 sur les routes et chemins de Flavignac.

Le club sera présent à la fête du cidre le 16 octobre à Flavignac.

Pour tout renseignement : 05 55.36.06.89



Avec l'aide de la municipalité, la Gymnastique Volontaire accueille Cinéplus En Limousin le deuxième mercredi de chaque mois.

La Gym propose des boissons pour aider à la convivialité de cette soirée. Un film récent est proposé lors de ces projections. Un programme est édité tous les 2 mois, déposé chez les commerçants, la mairie et tous les lieux publics de Flavignac.

Communauté de Communes des Monts de Châlus

La Communauté de Communes lance la révision générale du PLUi !

En 2008, la Communauté de Communes s'est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ce document régit les règles d'urbanisme sur l'intégralité de son territoire : communes de Châlus, Bussière-Galant, Dournazac, Pageas, Lavignac, Flavignac et Les Cars. A l'horizon des 10 ans, **une révision générale est nécessaire** pour intégrer les nouvelles réglementations et répondre aux besoins d'évolutions du territoire. Cette révision doit permettre de poursuivre une politique volontariste commune qui prend en compte les spécificités communales et met en œuvre le projet de développement du territoire.

Qu'est-ce qu'un PLUi :

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal fixe les règles d'urbanisme du territoire de la Communauté de Communes. C'est un document unique qui traduit le projet intercommunal et exprime la politique que tous les élus se donnent pour harmoniser et encadrer l'aménagement des communes, maintenir et accueillir les habitants et favoriser le développement des activités. Il permet de se doter de règles pour gérer l'espace et engager des actions.

Les étapes et le calendrier prévisionnel de la révision :



L'accompagnement et la concertation :

La démarche est appuyée par un prestataire : le cabinet GHECO (urbaniste). Tout au long de la procédure sont programmés une démarche de concertation avec la population, des articles dans les bulletins municipaux, de l'information sur internet, des réunions publiques, une exposition publique, un registre destiné aux observations, des concertations spécifiques (acteurs agricoles, ...).

Renseignements et informations :

Communauté de Communes des Monts de Châlus :
05.55.78.29.29 - accueil@montsdechalus.fr – www.montsdechalus.fr

Centre Intercommunal d'Action Sociale des Monts de Châlus



Secrétariat CIAS : 05.55.36.07.98
28 avenue François Mitterrand – 87 230 CHALUS

LE SERVICE MANDATAIRE D'AIDE A DOMICILE

Un nouvel accord de classification pour les salariés du particulier employeur.

La FEPEM et les syndicats de salariés se sont accordés sur l'évolution de la grille des métiers de la convention collective des salariés du particulier employeur. Cette grille des métiers intègre la diversité des emplois à domicile en fonction du domaine d'activités. Cet accord ainsi que l'évolution de la grille des salaires conventionnels sont parus au journal officiel le 18 mars 2016 et sont applicables **à compter du 1^{er} avril 2016**.

Tous les particuliers employeurs (y compris les personnes ayant recours au CESU) doivent informer leurs salariés de leur emploi et du niveau de salaire qui s'y attache dans un délai maximum de 6 mois.

Les usagers du service mandataire du CIAS des Monts de Châlus vont être accompagnés dans cette démarche dans le cadre de leur mandat. En effet, le service mandataire du CIAS des Monts de Châlus accompagne les particuliers employeurs dans leur statut d'employeur (rédaction contrats de travail, fiche de paie, déclaration URSSAF, recherche de personnel.....).

Cette nouvelle classification a été présentée aux aides à domicile lors d'une réunion d'information à la salle des fêtes de Les Cars.

Contact : Nadine CAHU - 28 avenue François Mitterrand - 87230 CHALUS au 05.55.36.09.80 - servicemandataire@montsdechalus.fr

LE MULTI- ACCUEIL « Lili Prune » pour les 0 – 6 ans

Le multi-accueil géré par la Mutualité Française Limousine propose aux parents des solutions adaptées à leurs besoins : accueil régulier, occasionnel pour toute la journée ou quelques heures.

Multi-Accueil « Lili Prune » pour les 0 - 6 ans – Le Bourg – 87230 LES CARS

Contact : Marie-Cécile PAILLER au 05.55.36.03.85 - liliprune@mutualitefrancaise.fr

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES DES MONTS DE CHALUS

Le Relais Assistantes Maternelles des Monts de Châlus est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des professionnels de la petite enfance et des parents.

Les parents et futurs parents peuvent y bénéficier gratuitement d'un accompagnement et d'informations sur l'ensemble des modes d'accueil.

Les assistants maternels y trouvent un soutien et un accompagnement dans leurs pratiques quotidiennes.

Les temps collectifs proposés par le RAM, les lundis et jeudis matin, constituent des temps de professionnalisation pour les assistants maternels et des temps d'éveil et socialisation pour les enfants.

Quelques animations et rencontres du Relais Assistantes Maternelles de fin 2015:



Eveil aux livres en partenariat avec les médiathèques des Monts de Châlus



Atelier intergénérationnel en partenariat avec le service mandataire d'aide à domicile.



La Fête des 5 ans du RAM



Le Père-Noël au RAM

Contact : 05.55.42.84.72 – ram@montsdechalus.fr

ACCUEIL DE LOISIRS BOUGE TES LOULOUS et BOUGE TES COPAINS

Les accueils de loisirs reçoivent sur réservation les enfants à l'occasion des temps de loisirs, les mercredis et les vacances scolaires. A travers des jeux, des activités techniques et de création, nous donnons aux enfants l'occasion d'expérimenter la solidarité, de cheminer vers davantage d'autonomie et de vivre des apprentissages diversifiés. Afin de permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, des garderies ont été mises en place, ainsi qu'une navette.

Quelques animations en 2015 :

Projet porcelaine : les enfants ont visité un musée et rencontré une intervenante qui les a initiés à la peinture sur porcelaine. Une exposition a permis aux parents de découvrir les réalisations très colorées de nos artistes en herbe. Vous pourrez découvrir cette exposition à la Maison de l'Intercommunalité à partir du 7 juin prochain.



Projet porcelaine : réalisations, ateliers, exposition



Maquillage pour faire la fête



Chants et comptines africaines avec le RAM

ACCUEIL DE JEUNESSE BOUGE TES JEUNES

Qu'est-ce que l'accueil jeunesse ?

L'accueil jeunesse est un lieu de loisirs ouvert à tous les jeunes de 11 à 17 ans. C'est un espace de rencontre, d'échange et d'expression encadré par des animateurs qualifiés qui aident les jeunes à monter des projets, à organiser des activités : sport, création, musique, spectacles, jeux, concerts

Ouverture :

En période scolaire : du lundi au vendredi : 16h15 - 18h00 ; mercredi : 14h00 - 18h00

Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi : 14h00 - 18h00

En 2016, les jeunes ont participé à « l'appel à projets jeunes en milieu rural » de la MSA, dans un premier temps, ils ont gagné le 2^{ème} prix à Limoges. Ils ont également été sélectionnés au niveau national avec « Non, pas gogole mamie, google » où ils ont remporté le 4^{ème} prix remis à Paris. Ce projet consiste à animer des ateliers informatiques auprès des personnes âgées à L'EHPAD de Les Cars.



En 2015, les jeunes ont participé à un stage Graff avec un intervenant. Ils ont pu s'approprier leur nouveau local en réalisant une fresque murale.



Atelier Graff – fresque en construction

Pour contacter les accueils de loisirs : 05.55.36.07.98
bougetesloulous@montsdechalus.fr
bougetescopains@montsdechalus.fr
bougetesjeunes@montsdechalus.fr

Office de Tourisme des Monts de Châlus

UNE SAISON ESTIVALE DANS LES MONTS DE CHÂLUS

Les supports de promotion des Monts de Châlus sont désormais disponibles soit à l'Office de Tourisme Intercommunal des Monts de Châlus, soit dans les mairies :

- le Pass Touristique : chéquier qui vous permet d'accéder à 12 sites de loisirs à tarifs préférentiels sur les Monts de Châlus, Pays de Nexon et Val de Vienne.
- le guide des activités et le guide des hébergements,
- l'agenda des manifestations de mai à août.



Tous ces supports de communication sont téléchargeables sur le site internet : www.tourismemontsdechalus.fr

Les animations estivales organisées par l'Office de Tourisme Intercommunal des Monts de Châlus

Programme de visites patrimoine

Pendant la saison estivale, retrouvez un programme complet de visites découverte de sites patrimoniaux : château de Les Cars, bonnes fontaines, visites de ville, démonstration...

Demandez le programme des visites.



Marchés des producteurs de pays

- Mercredi 13 juillet et mercredi 10 août à Châlus, à partir de 18h (organisés par le Comité des Fêtes de Châlus et l'Amicale Cycliste Châlusienne).

- Mercredi 27 juillet et mercredi 24 août à Pageas, à partir de 18h (organisés par le Comité des Fêtes de Pageas et Pageas Loisirs).



Balade gourmande

- Mardi 2 août à Pageas
Départ 11h. Vous vous promenez sur un parcours de 7 km au cours duquel vous attendent 6 points de dégustation de produits locaux.
Adultes : 15 €
Enfants de 6 à 14 ans : 8 €
Gratuit pour les - 6 ans
Sur réservation au 09.60.07.30.07



Les expositions à venir présentées à l'Office de Tourisme Intercommunal des Monts de Châlus

- Du 7 au 24 juin
« Les Arts du Feu et de la Terre »
Exposition « Projet Porcelaine » réalisée par Bouge tes Copains et Bouge tes Loulous.
D'autres artistes viendront compléter l'exposition.



- Du 4 au 27 juillet
« Châtaignier Bois »
Des artisans réunis autour d'une même passion pour le travail du bois de châtaignier. Ebénistes, menuisiers, charpentiers, sculpteurs... L'Union Professionnel Châtaignier Bois propose une exposition d'objets, mobiliers en bois de châtaignier.





- Du 1^{er} au 24 août

« Nés sous le signe du cuir »

6 personnages nés sous le signe du cuir racontent... Saint-Junien, la Cité du cuir.

De l'artisan mégissier de la fin du 19^{ème} siècle à la styliste en ganterie des années 2000, six personnages se partagent la vedette de l'exposition et permettent de traiter de nombreux thèmes des métiers du cuir et de l'histoire de la cité gantière.

La boutique de l'Office de Tourisme Intercommunal des Monts de Châlus

Un cadeau à faire, une envie de prolonger les vacances, la boutique de l'Office de Tourisme propose de nombreux produits artisanaux qui feront le plaisir des grands et des petits.

Nouveau parcours Terra Aventura à Courbefy

Terra Aventura s'inspire d'un jeu mondial nommé « **geocaching** ». Il s'agit d'une chasse aux trésors qui se pratique en extérieur **avec un GPS**. Des boîtes, appelées « caches », sont dissimulées dans la nature.

Le but ? Découvrir l'emplacement de la cache et le trésor qu'elle contient !

La cache est le trésor du parcours, le but ultime... A l'intérieur, ni bijoux, ni pièces d'or, mais des Poï'z !

Quatre parcours sont donc à découvrir sur le territoire des Monts de Châlus :

- « Les châtaignes sont cuites » à Dournazac,
- « Le trésor des Pérusse des Cars » à Les Cars,
- « La Dronne et ses légendes » à Bussière-Galant,
- « A la recherche de l'eau sacrée » à Courbefy.

Poï'z Zéroïk



Poï'z Zouch



Poï'z Zellé



Poï'z Zéïdon



La chasse aux trésors est lancée, suivez le lien : <http://www.terra-aventura.fr/>

Vidéoguide Limousin : Destination Les Cars

Découvrez le patrimoine de Les Cars avec Videoguide Limousin, un outil de visite guidée multimédia sur internet et application mobile. En promenade, utilisez l'application sur votre

tablette ou votre smartphone et laissez-vous guider grâce au GPS. Sur votre ordinateur, profitez d'une visite virtuelle sur le site internet.

Ce parcours multimédia vous permet de découvrir le château tel qu'il était à la fin du 16^{ème} siècle et de visiter ses remarquables écuries décorées de fresques. Voici le lien : <http://www.videoguidelimousin.fr/villes/les-cars>.



1^{er} Forum des associations intercommunales : samedi 3 septembre 2016 à Châlus

L'Office de Tourisme Intercommunal des Monts de Châlus organise son 1^{er} forum des associations, le samedi 3 septembre 2016, de 10h à 18h à Châlus.

Cette journée, ouverte aux associations, a pour vocation de mettre en relation les habitants du territoire et les associations afin de :

- valoriser et faire connaître la vie associative locale,
- permettre au public d'en découvrir la richesse et la diversité,
- s'inscrire pour la saison directement sur place,
- encourager les habitants à s'engager dans les associations,
- inviter les associations à partager leurs expériences et projets.

Des séances sportives, des démonstrations ainsi que des ateliers seront proposés tout au long de la journée.

Rappel des heures d'ouverture de l'Office de Tourisme Intercommunal des Monts de Châlus

Toute l'année, du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Du 14 juillet au 15 août, du lundi au samedi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Contact :

Office de Tourisme Intercommunal des Monts de Châlus

Tel : 09.60.07.30.07 – accueil.ot@montsdechalus.fr

www.tourismemontsdechalus.fr – www.richardcoeurdelion.fr

Gestion et prévention des déchets en Monts de Châlus

A partir du 1^{er} juillet : J'adopte un sac durable !

N'oubliez pas votre sac cabas avant de partir faire vos courses ! A partir du 1^{er} juillet 2016, les commerçants ne pourront plus vous remettre de **sacs de caisse en plastique à usage unique**, qu'ils soient gratuits ou payants. Seul les sacs plastiques réutilisables ou les sacs constitués d'une autre matière (tissu, papier, biosourcé compostable, etc.) pourront être distribués.

Quand et où ?



L'interdiction des sacs plastiques jetables s'applique en 2 temps : à la caisse dès le 1^{er} juillet 2016 et aux rayons fruits/légumes, boucherie, poissonnerie, fromages à la coupe, etc. à partir du 1^{er} janvier 2017. En 2020, c'est la vaisselle jetable en plastique (gobelets, verres et assiettes) qui sera interdite, sauf les ustensiles compostables.

Trucs et astuces !



Pour accompagner cette évolution, la Communauté de Communes et le SYDED rencontreront les commerces locaux début juin et mettront à disposition des sacs réutilisables pour leur clientèle.

N'oubliez pas ! La collecte des ordures ménagères n'est pas assurée les jours fériés. Elle est généralement rattrapée le lendemain. Pour Flavignac, la collecte du mardi 1^{er} novembre sera reportée au mercredi 2 novembre 2016.

Réseau de lecture publique des Monts de Châlus

La médiathèque fait peau neuve !



Afin d'offrir aux usagers du réseau de lecture publique un service de qualité, la Communauté de Communes investit depuis 2010 dans la modernisation des médiathèques du territoire.

Après la création de nouveaux locaux à Les Cars, à Dournazac et à Châlus, la Communauté de Communes va ainsi réhabiliter cette année la médiathèque de Flavignac.

Les travaux, qui se dérouleront à partir de la rentrée prochaine, ont pour principal objectif de **rendre ce bâtiment plus performant et de répondre aux nouveaux enjeux énergétiques.**

Ils portent sur l'isolation complète des locaux, le changement des menuiseries extérieures et la mise en place d'un chauffage au sol alimenté par une pompe à chaleur. Ils sont également l'occasion d'améliorer le confort des usagers et de rendre la médiathèque plus fonctionnelle, notamment pour l'accueil des classes dans le cadre des activités périscolaires.

Ce projet bénéficiera du soutien financier de l'Etat dans le cadre du projet de « Territoire à Energie Positive » porté par le Parc Naturel Régional Périgord Limousin, ainsi que du Département de la Haute-Vienne.



Pendant la période des travaux, les usagers seront invités à se rendre dans les autres médiathèques du réseau.

Pour connaître les horaires, rendez-vous sur www.mediathequesmontsdechalus.fr

Agenda des manifestations

JUILLET

Samedi 2 : Repas à la cabane de chasse par l'ACCA

Samedi 2 : Concert à l'église par la Chorale d'Aixe-sur-Vienne

Mercredi 6 : Séance de cinéma à la salle des fêtes à 21h « Les Malheurs de Sophie »

Samedi 9 : Cochon à la broche à Puyrenon par Road Intruders

Vendredi 29 : Concert du Festival de musique de Saint-Yrieix à l'église

AOÛT

Mardi 2 : Pique-nique par Flavignac Loisirs

Mercredi 10 : Séance de cinéma à la salle des fêtes à 21h
« Bienvenue à Marly-Gomont »

Lundi 15 : Feu d'artifice avec animations foraines et bal gratuit
Restauration sur place en soirée par l'ACCA et le Comité des Fêtes

Vendredi 19 : Concert par Festibogues

Dimanche 21 : Match de Thèque par Road Intruders

SEPTEMBRE

Dimanche 25 : Thé dansant par Flavignac Loisirs

OCTOBRE

Samedi 8 : Bal par Cadanses Folk

Mercredi 12 : Séance de cinéma à la salle des fêtes à 21h « Retour chez ma mère »

Dimanche 16 : Fête du cidre avec vide-greniers et animations par l'UCF

NOVEMBRE

Mercredi 2 : Séance de cinéma à la salle des fêtes

Dimanche 6 : Rando VTT et pédestre « Les Feuillardiers » par l'UCF

Dimanche 13 : Repas de fin d'année par Flavignac Loisirs

Dimanche 27 : Repas par la FNACA

DÉCEMBRE

Samedi 3 : Repas des aînés de la Commune

Mercredi 7 : Séance de cinéma à la salle des fêtes

Samedi 17 : Marché de Noël

Samedi 31 : Réveillon par Cadanses Folk

Agenda des manifestations disponible à
l'Office de Tourisme au 09.60.07.30.07 et
sur www.tourismemontsdechalus.fr
Récapitulatif des manifestations de la
Commune disponible sur **www.flavignac.fr**

Marché tous les samedis matin
place du Général de Gaulle
de 8h à 13h.

Mémento

MAIRIE

Horaires d'ouverture du secrétariat

Le mardi, mercredi, vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le lundi, jeudi : de 14 h à 17h

Le samedi : de 9h à 12h

Attention ces horaires sont susceptibles de modifications.

Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Le secrétariat sera fermé tous les samedis suivant un conseil municipal, les samedis 2 et 9 juillet et tous les matins du 11 juillet au 20 août inclus.

Permanences du maire

lundi après-midi et mercredi après-midi sur RDV

Permanences des adjoints

Patrick Précigout, Alain Passerieux et Caroline Dupeyroux : samedi matin sur RDV

Agnès Lafarge : mercredi après-midi sur RDV

Permanences assistante sociale

1^{er} mardi du mois de 14h00 à 17h00

Ou ☎ : 05 55 78 55 16 en dehors de cette permanence.

SERVICES

Electricité

En cas de panne ou de problème liés au réseau électrique, contacter les services de E.R.D.F. au 09 726 750 87.

Eau

En cas de fuite ou de problème liés à la distribution d'eau, contacter la SAUR au 05 87 23 10 01.

Téléphone

En cas de dérangement ou de problème liés au réseau de téléphone, composer le 10 13.

Ordures ménagères

Pour tout renseignement et information, vous pouvez contacter la Communauté de Communes des Monts de Châlus au 05 55 78 29 29.

Horaires déchetteries

Déchetterie de Nexon

(située sur la voie de contournement, près de l'avenue de la Gare) :

- lundi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Déchetterie de Châlus

(située route d'Oradour sur Vayres) :

- lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
(fermeture à 17h du 01/11 au 31/03)

